

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine
Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, CILLIERES Charles, Patrick MAURIN, MANIER Bernard

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

G.09
Effacement de dettes

Certains titres de perception émis à l'encontre de débiteurs de la Commune ne peuvent être recouvrés.

En effet, certains particuliers font l'objet d'une procédure de surendettement ou de liquidation pour les entreprises.

A ce titre :

- par jugement en date du 28 juillet 2017, la Commission de surendettement des particuliers du Lot-et-Garonne a décidé l'effacement des dettes de Monsieur ANTUNEZ Grégory (salaire négatif) pour un montant de 740,94 €.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

- Décide** de procéder à l'effacement des dettes suivantes :
- la famille ANTUNEZ Grégory (salaire négatif) pour un montant de 740,94 €.
- Précise** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2018, chapitre 65, article 6542.
- Autorise** le Maire ou son représentant à signer les états de taxes et produits irrécouvrables.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 27.08.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.09.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

